



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 51, RUE DE LA POINTE-À-FORGET

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **16 août 2017 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:


La distance entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire (garage privé isolé) est non conforme. La distance est de 0,96 mètre alors que la réglementation municipale exige une distance de trois (3) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 372 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 51, rue de la Pointe-à-Forget, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À SAINT-PAUL, ce TREIZIÈME jour du mois de
JUILLET deux mille dix-sept.**



Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
M. Pascal Blais